

MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 1^{er} février 2022 à 20 h 30

Monsieur le Maire présente ses vœux au conseil municipal.

Le conseil municipal autorise le Maire à liquider et à mandater des dépenses d'investissement pour 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal décide d'adopter les nouvelles modifications des statuts de la Communauté de Communes concernant la compétence « politique du logement et du cadre de vie ».

Concernant le projet d'achat des terrains Rebecq, le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition de Mr le Maire.

Pour les projets de vente des différents terrains, la signature de la vente avec Mr et Mme BULAN doit avoir lieu au mois de février. Pour celle avec Mr et Mme LAPAPELIERE, le maire attend un rendez-vous avec le notaire. Concernant le terrain à la Féranchie proposé à Mr FAUPIN, on est en attente des plan définitifs du géomètre.

Les travaux d'électricité au bâtiment communal sont terminés par contre il reste la plomberie à effectuer.

L'entreprise Janet a commencé à installer un échafaudage à l'église pour effectuer les travaux qui devraient commencer à partir de la mi-février.

Le conseil départemental a informé la commune que le balisage des chemins PDIPR était à reprendre car il manque des panneaux indicateurs à certains endroits. Des conseillers avec les agents techniques vont reprendre celui-ci.

La commune souhaite acquérir un nouveau tracteur. Un cahier des charges va être établi et la procédure va être lancée pour l'achat de celui-ci.

La pose d'un garde-fou est nécessaire dans le bâtiment communal afin de sécuriser le plancher en hauteur où est stocké du matériel. Un devis sera demandé à FREDONET à Rochechouart.

Un inventaire a été effectué dans le cimetière des tombes en état d'abandon car la commune souhaite lancer la procédure pour récupérer des tombes.

A partir du 1^{er} mars, les horaires des employés vont être harmonisés et ils devront effectuer les 1607 heures par an comme la loi le stipule.

Une demande au PNR va être faite pour qu'il réalise une étude gratuite pour connaître les économies d'énergie qui pourraient être réalisées sur l'éclairage public.

Un don a été versé par Mr Robert DELAGE pour l'herbe du terrain communal.

Le projet de plantation d'une haie entre le terrain communal des Grandes Laides et le lotissement est suspendu pour l'instant.

Un marché festif sera organisé le dernier vendredi du mois d'août si la fête de l'huître n'a pas lieu. La décision pour l'organisation de la fête de l'huître sera prise lors de la prochaine assemblée des amis de Saint Eutrope et des Sources de la Charente qui doit avoir lieu le 4 mars.

Concernant la protection sociale et prévoyance des employés, le maire informe le conseil du lancement de l'opération.

A Chéronnac, le 4 février 2022
Le Maire,